

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2021 DE LA COMMUNE DE LE MAISNIL

Présents :

Mmes : C. CHARLOT – C. DELHAIZE – V. DELERUE – V. GAUTIER – C. HERMANT – V. JACINTO

Mrs. : M. BORREWATER – F. COQUEREL – Ph. COUCHE – E. DECLEIR – N. DELECLUSE – S. DIDRY – J.J. LESAFFRE – J.C. RUHANT

Excusés : C. CALOONE

Mme Michèle COURTI a été nommée secrétaire

I. LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES SEANCES DU 18 NOVEMBRE ET 9 DECEMBRE 2021

Il est donné lecture du compte-rendu de la réunion du 16 septembre 2021. Le compte-rendu est approuvé et signé par les membres présents.

II - DELIBERATION FIXANT LA REVISION DES PRIX DES SARCOPHAGES, CONCESSIONS ET COLUMBARIUM DU CIMETIERE – N° 2021-12-15.01

Philippe COUCHE fait remarquer une incohérence concernant le prix du columbarium et le renouvellement pour 15 ans et 30 ans.

Après discussion et puisqu'aucun renouvellement n'interviendra avant quelques années, le Conseil Municipal décide de voter les tarifs tels que repris ci-dessous. Les calculs seront revus pour être modifiés lors du prochain vote en Décembre 2022.

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs ont été modifiés en Février 2021 pour se conformer à L'article 121 de la loi de finances n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 qui supprime les taxes communales sur les opérations funéraires. Le Conseil Municipal décide de maintenir pour 2022 les tarifs ci-après :

*Par concession, le **sarcophage deux places** mis en œuvre sera facturé au concessionnaire.....755 €*

Ce prix de 755 € viendra s'ajouter au prix de la concession pour 15 ou 30 ans.

Lors du renouvellement, seul le prix de la concession sera facturé.

Prix des concessions de terrain :

- Concession 2 places de 2,5 m² à 15 ans..... 189 €
 - Concession 2 places de 2,5 m² à 30 ans..... 264 €
- pour les caves-urnes
- de 1 m² à 15 ans..... 99 €
 - Concession de 1 m² à 30 ans 129 €

Prix du columbarium :

Chaque case est prévue avec un porte-bouquet.

- Prix d'une case concédée pour 15 ans.....704 €
 - Prix d'une case concédée pour 30 ans.....904 €
- Le renouvellement est fixé :*
- pour 15 ans à 100 €
 - pour 30 ans à 150 €

Le Conseil Municipal décide que le reversement au CCAS d'un tiers des produits concernera uniquement les concessions de terrain à 15 et 30 ans

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord par 14 Voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention.

La présente délibération annule et remplace la délibération n° 2021-02-18.04.

III - DELIBERATION CONCERNANT L'UTILISATION ET LES TARIFS DE LOCATION DE L'ESPACE BOULINGUEZ – N° 2021-12-15.02

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions d'utilisation de la salle de l'« Espace Boulinguez » et la location possible pour des vins d'honneur et des réceptions après funérailles pour les habitants de la commune ou hors commune.

Monsieur le Maire précise que la salle de l'« Espace Boulinguez » n'est pas louée pour des manifestations privées autres que celles mentionnées ci-dessus pour des raisons de maintien de l'ordre et de la tranquillité publics.

Monsieur le Maire précise que les tarifs de location ont été réévalués à compter du 1^{er} janvier 2015. Après discussion, le Conseil Municipal décide de maintenir les mêmes tarifs en 2022 :

Dans le détail, les tarifs de location proposés restent les suivants :

– vin d'honneur habitants de Le Maisnil.....	220 €
– vin d'honneur habitants hors commune	300 €
– vin d'honneur organisé par un traiteur pour le compte d'habitants hors commune.....	265 €
– réception après funérailles habitants de Le Maisnil.....	135 €
– réception après funérailles habitants hors commune	180 €

Il rappelle les conditions de location et de règlement. Une convention est passée entre la Commune et la personne souhaitant réserver la salle. La réservation de la salle devient définitive à compter du versement d'un montant de 30% à titre d'arrhes non remboursables en cas de désistement. Les titres (arrhes et solde) sont émis par le secrétariat de la Mairie et payables en Trésorerie à réception de l'avis de sommes à payer.

Le versement d'arrhes pour les réservations imprévisibles (funérailles) n'est pas demandé. La réservation est définitive à compter de la signature de la convention.

Monsieur le Maire rappelle que les locaux communaux peuvent être utilisés par les associations, syndicats ou partis politiques qui en font la demande. Dans ce cas, l'Espace Boulinguez sera mis à disposition à titre gratuit en fonction des besoins communaux et du maintien de l'ordre public, dans les conditions prévues à l'article L.1311-18 du CGCT.

Monsieur le Maire précise que tout refus de location ou de mise à disposition à un particulier ou à une association doit être expressément motivé par des considérations fondées, soit sur la bonne administration des biens communaux, soit sur le maintien de l'ordre et de la tranquillité publics. Il informe le Conseil Municipal que la mise à disposition gratuite d'un local communal à une association cultuelle est interdite, y compris pour des fêtes religieuses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord par 14 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

IV - DELIBERATION CONCERNANT L'UTILISATION ET LES TARIFS DE LOCATION DES CHAPITEAUX COMMUNAUX – N° 2021-12-15.03

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune vient d'acquérir 3 chapiteaux pour les manifestations communales : 1 chapiteau de 3 m X 6 m et 2 chapiteaux de 5 m x 8 m. Il suggère au Conseil Municipal de les louer dans les conditions suivantes :

- Les chapiteaux seront loués uniquement aux Maisnilois, à l'adresse du demandeur.
- Les chapiteaux seront transportés, montés et démontés par les agents communaux.
- Les chapiteaux seront loués pour le week-end aux tarifs ci-après :
 - o Chapiteau 3 m x 6 m : 160 €
 - o Chapiteau 5 m x 8 m : 220 €
- Les agents communaux interviendront pour le montage et le démontage aux dates fixées en fonction de leur activité, en accord avec le bénéficiaire.
Le prix de location inclut le transport, le montage et le démontage.
- Les chapiteaux sont acquis en priorité pour les besoins de la Commune et ne seront pas loués les week-ends de manifestations communales.

Monsieur le Maire stipule les conditions de règlement. Une convention est passée entre la Commune et la personne souhaitant réserver le ou les chapiteaux. La réservation devient définitive à compter du versement d'un montant de 30% à titre d'arrhes non remboursables en cas de désistement. Les titres (arrhes et solde) sont émis par le secrétariat de la Mairie et payables en Trésorerie à réception de l'avis des sommes à payer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord par 14 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention pour la location des chapiteaux aux Maisnilois, dans les conditions citées ci-dessus.

Monsieur le Maire précise que la réservation de chapiteaux pourra se faire à partir du Printemps 2022. Une convention sera préparée d'ici le mois de Mars.

Pour répondre à Vincente GAUTIER, Monsieur le Maire indique que les prix de location ont été fixés conformément à ceux des communes voisines.

Catherine HERMANT souligne l'importance de bien identifier nos chapiteaux pour éviter les confusions.

VI - INFORMATION SUR LES REUNIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET METROPOLITAINES

1) Commission Jeunesse

Présentation par Catherine CHARLOT

Ecole

Les portes ouvertes en date du 27 novembre ont rencontré un vif succès avec les familles qui fréquentent l'école et 2 nouvelles familles inscrites pour la rentrée de septembre 2022.

En raison des conditions sanitaires, la fête de Noël s'est déroulée de façon confidentielle dans la cour de l'école à l'initiative de l'APE. Elle a été très appréciée par les élèves et leur famille. Catherine CHARLOT rappelle qu'à l'occasion de Noël, les élèves ont confectionné des cartes de vœux distribuées aux aînés avec les coquilles.

Pour le voyage scolaire qui se déroulera du 29 mars au 1^{er} avril 2022, une assurance complémentaire est souhaitée pour couvrir le risque en cas de Covid déclaré. Elle s'élève à 14 € par enfant. La coopérative de l'école supportera une partie du coût et Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre en charge 5 € par enfant soit 160 € au total. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

Conseil des Enfants

Une rencontre sera organisée avec les élus le vendredi 17 décembre après-midi.

Cantine

Un avenant va être signé avec la Société Dupont Restauration pour se conformer à la loi Egalim concernant la fourniture d'aliments issus de filières durables et bio.

Catherine CHARLOT souligne qu'elle a été contactée par la Voix du Nord concernant la cantine scolaire à Le Maisnil. Les articles paraîtront très prochainement.

RCLV

La réunion de bilan de l'été 2021 a eu lieu le 23 novembre.

Le prix de revient pour la commune par enfant et par jour s'élève à 7,58 € pour le mois de Juillet et à 10,94 € pour le mois d'Août.

Pour la période de Noël, le centre se déroulera uniquement la première semaine des vacances.

Mini crèche

Catherine CHARLOT a rencontré un porteur de projet en Novembre. Pour l'instant, rien ne peut être concrétisé mais ces rencontres sont toujours enrichissantes.

Motricité

La commission jeunesse se réunira début Janvier 2022 et définira la liste des équipements à acheter pour la salle de motricité à la Ferme des Saules.

2) Commission Finances

Eddy DECLEIR et Jean-Jacques LESAFFRE présentent conjointement les travaux de la Ferme des Saules avec la projection de chiffres qui reprennent :

- le montant des travaux pour un coût total de 1 877 491 €
- l'avancée des travaux pour chaque lot
- le détail des subventions et les versements.

Chaque membre du Conseil va recevoir le détail des chiffres présentés.

Jean-Jacques LESAFFRE demande que les dépenses d'investissement et les subventions souhaitées pour l'année 2022 soient indiquées pour le 7 Janvier 2022 pour la préparation du budget 2022 qui sera voté le 27 janvier.

3) Commission Animation / Culture

Présentation par Catherine HERMANT

Ecole de musique des Weppes

Pour cette année scolaire 2021-2022, 2 élèves maisnilois sont inscrits à l'école de musique. La commune participe à hauteur de 75 € par élève.

Un siège est réservé au bureau de l'école de musique pour un élu de la Commune et Catherine HERMANT accepte de la représenter.

Réunion du SIVU et CA de la Mission Locale

Catherine HERMANT a transmis avant la réunion à chaque membre du Conseil Municipal un compte rendu écrit et global des réunions :

- SIVU de la Mission Locale qui s'est tenue le lundi 22 novembre 2021 à la Mairie d'Haubourdin
- et du Conseil d'Administration de la Mission Locale qui s'est déroulé le vendredi 10 décembre en Visio.

Aucune question n'a été posée pendant le Conseil.

Manifestations

Concernant la programmation de LILLE 3000, Catherine HERMANT a besoin d'un retour rapide et chaque membre de la commission est invité à se prononcer dès que possible.

Médiathèque

Catherine HERMANT rappelle que la médiathèque sera agrandie. L'actuelle salle de réunion d'une superficie de 32 m² qui deviendra un espace médiathèque. Les locaux doivent être réorganisés. Catherine HERMANT présente le plan élaboré par Emilie GENEAU en accord avec Eddy DECLEIR pour les éléments techniques et la Médiathèque Départementale du Nord qui a été sollicitée pour établir le projet conformément aux projets de la MDN : La médiathèque doit être un lieu d'échanges, de rencontres pour attirer le public le plus large possible. Elle doit avoir un projet culturel, scientifique, éducatif et social en lien avec les activités de la Ferme des Saules. C'est à cette condition que les subventions pourront être obtenues.

Des achats de meubles seront à mettre au budget 2022. Martial et Benoît seront sollicités également pour quelques créations.

Catherine DELHAIZE insiste sur la nécessité de respecter les normes de sécurité tant en ce qui concerne la configuration des locaux que les achats de matériels et fournitures.

Pour répondre à Philippe COUCHE, Catherine HERMANT précise qu'il n'y aura pas de ludothèque avec emprunt mais seulement une utilisation des jeux sur place. Diverses actions – de type intergénérationnel par exemple – pourront être mises en place.

La réorganisation de la médiathèque est prévue au second semestre 2022. Les demandes de subventions sont à faire dès le premier semestre 2022.

4) Commission Urbanisme

Présentation par Jean-Jacques LESAFFRE

Le projet de la zone AUCM a été validé lors de la rencontre du 26 novembre avec l'ensemble des partenaires qui ont bien pris en compte les remarques apportées par le Conseil Municipal. Il reste quelques éléments à finaliser avec la MEL tels que l'implantation des bornes de recharge électrique ou du point d'apport volontaire.

La demande du permis d'aménager sera déposée dans les prochaines semaines.

Une réunion sera organisée avec les membres de la commission urbanisme pour présenter l'ensemble du projet.

5) Commission Travaux

Présentation par Eddy DECLEIR

Travaux de la Ferme des Saules

Un point est fait sur l'avancement des travaux avec le pavage face aux Merlettes qui se termine. Les dalles engazonnées pour le parking de la cour technique seront posées avant la fin de l'année.

A l'intérieur, les plâtres commencent à être posés. Suivront l'habillage des murs, l'électricité puis l'isolation.

Eddy DECLEIR se tient à la disposition des membres du conseil qui souhaitent visiter la ferme.

Aménagement de la rue Haute Loge

Le projet a été présenté à la MEL en tenant compte des remarques du Conseil Municipal. La MEL va proposer un projet finalisé. Les travaux pourraient commencer fin 2022/début 2023. Eddy DECLEIR rappelle que la chaussée sera bordée par une bande verte (piste cyclable partagée avec les piétons) d'un côté et par un trottoir de l'autre côté.

6) Commission Communication

Présentation par Catherine CHARLOT

Le bulletin

Il pourra être distribué juste avant les vacances scolaires.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'annulation de la cérémonie des vœux en raison

du contexte sanitaire. Catherine CHARLOT précise que la carte de vœux a été intégrée au bulletin.

Logo de la Commune

La commission communication réfléchit à logo pour la Commune. Elle prendra les conseils d'un graphiste pour cette réalisation.

7) Commission Environnement

Présentation par Valérie JACINTO

Cimetière

La commission s'est réunie le 9 novembre dernier.

Valérie JACINTO avait transmis à l'ensemble du Conseil un visuel des plantations et de la natte de bruyère qui ont été posés dans le nouveau cimetière pour un coût global de 900 € incluant les fournitures et location de la minipelle. L'ensemble s'harmonise bien avec la haie de l'ancien cimetière.

Valérie JACINTO rappelle que suite à sa « réorganisation » le nouveau cimetière comptabilise 50 emplacements.

Il reste un banc à égayer avec sans doute une arche végétalisée et des pots qui apporteront une touche fleurie.

Marché aux Fleurs

Valérie JACINTO rappelle la date fixée au 30 avril 2022.

Compost

Valérie JACINTO suggère de mettre à disposition du compost pour les habitants de la Commune sachant que s'il en reste, il pourra être utilisé par les services techniques. La commission va prévoir cette opération pour l'automne 2022.

Chemins agricoles

Valérie JACINTO explique que des chemins ruraux sont parfois « perdus » parce qu'ils sont grignotés par les cultures agricoles.

Monsieur le Maire précise que la MEL a entrepris depuis le début de l'année le classement des voiries et que tous les chemins de la Commune seront répertoriés de façon très précise.

VII - QUESTIONS DIVERSES

Elections 2022

Monsieur le Maire rappelle les quatre dates sont à retenir pour assurer une présence au bureau de vote :

- les dimanches 10 et 24 avril 2022 pour les scrutins des élections présidentielles
- les dimanches 12 et 19 juin 2022 pour les scrutins des élections législatives

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de signaler dès que possible au secrétariat les indisponibilités déjà prévues.

Il rappelle que les dates des prochains conseils municipaux ont été fixées pour le premier semestre 2022, soit un mercredi, soit un jeudi et précise de bien vérifier le jour prévu avant chaque séance.

Requête Ferme des Saules

Pour répondre à Catherine CHARLOT, Monsieur le Maire indique que le dossier n'a pas évolué ces derniers mois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 55 minutes.